



## COMMUNE DE SAINT-LOUP-SUR-SEMOUSE

### COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 DECEMBRE 2013

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Loup-sur-Semouse s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du 27 novembre 2013, sous la présidence de Monsieur Thierry BORDOT, Maire.

Conformément à l'article L.2121-25, le compte rendu de la séance sera affiché en Mairie le 10 décembre 2013.

Présents : T.BORDOT – H.LEROY – E.DOUCET – J.JOAQUIM – L.LARRIERE – JP.MILLEROT

Y.AJOUAOU – F.DUBOIS – R.DUPAIN – D.GENCI – P.VERNIER – S.LARUE

JF.AZOU – E.DAVAL – M.KUHN – JD.MOUTON – N.GRANDJEAN

Procurations (1): M.NURDIN à S.LARUE

Absents : C.GALLAIRE – A.SCHEIFLER – M.LAMI – M.C MUNIER – J.MORLAT – M.SABER – R.SAIM – C.NEDELEC.

Nombre de membres en exercice : 26

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil.

Madame Edith DOUCET ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20h15.

Le registre de présence est transmis aux conseillers municipaux pour signature.

\*\*\*

*Monsieur le Maire donne la parole à T.GOLDMAN, Directeur de l'AML, pour effectuer un bilan des activités de l'AML pour l'année 2013. Sa présentation est jointe en annexe du compte-rendu.*

**– Décision municipale n°2013-122 Acquisition de terrains (USINES REUNIES)**

Suite à la vente aux enchères du 15 octobre 2013, Maître HUMBERT a transmis à la Commune le 15 novembre dernier l'acte de vente des différents lots acquis par la Commune pour un montant total de **17 550,00 €** à savoir :

- Lot n°2 : Un bâtiment dénommé « Bureaux/emballage » ainsi que le terrain attenant (sec.AK n°54, 72, 73, 74 et 199) d'une contenance de 1 ha 86 a et 23 ca pour un montant de 5 000,00 €
- Lot n°3 : Des parcelles de terrain cadastrées AK n°63 et 196 d'une contenance de 59 a et 52 ca pour un montant de 12 500,00 €
- Lot n°4 : Une parcelle de terrain cadastrée AK n°197 d'une superficie de 3 a, 67 ca pour un montant de 50,00 €

\*\*\*

**RAPPORTS SOUMIS A L'ASSEMBLEE**

**– Délibération n°2013-123 Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 5 novembre 2013**

Le Conseil doit se prononcer sur le compte-rendu du conseil municipal du 5 novembre 2013.

*M.MILLEROT indique qu'une erreur s'est glissée dans ce compte-rendu. Il tient à préciser que chaque ha de forêt produit effectivement une croissance de 5 m<sup>3</sup>/an ce qui donne non pas 1000 mais 3000 m<sup>3</sup>/an.*

Monsieur le Maire met aux voix. Le rapport est adopté à l'unanimité.

**– Délibération n°2013-124 Convention de mise à disposition de locaux communaux avec les Restos du Coeur**

Afin de se mettre en conformité avec la législation, il est proposé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention de mise à disposition de locaux communaux avec la Croix Rouge (Foyer culturel au Chanois) et les Restos du Cœur (Château des BOULY).

Monsieur le Maire met aux voix. Le rapport est adopté à l'unanimité.

**– Délibération n°2013-125 Demande de subvention du club de boxe thaï**

Il est proposé de verser une subvention exceptionnelle au club de boxe thaï d'un montant de 350,00 € pour l'organisation des championnats de Franche-Comté kick-boxing et Boxe thaï qui se sont déroulés sur Saint-Loup le 16 novembre 2013.

Monsieur le Maire met aux voix. Le rapport est adopté à l'unanimité.

**– Délibération n°2013-126 Adoption des tarifs 2014**

Le Conseil municipal doit se prononcer sur les nouveaux tarifs municipaux tels que présentés en annexe et qui entreront en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2014 pour une durée d'un an.

Monsieur le Maire met aux voix. Le rapport est adopté à l'unanimité.

**– Délibération n°2013-127 Chèques cadeaux UDCIA pour le personnel municipal**

Il est proposé au Conseil municipal d'octroyer à chaque enfant de moins de 12 ans du personnel communal un chèque cadeau UDCIA (Union Départementale des Commerçants, Industriels et Artisans) pour Noël d'un montant de 30 €(sous la forme de 3 chèques de 10 euros).

Monsieur le Maire met aux voix. Le rapport est adopté à l'unanimité.

**– Délibération n°2013-128 Investissements 2014 : autorisation budgétaire**

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Conformément à l'article L1612-1 Code Général des Collectivités Territoriales il est en droit également de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Il est ainsi proposé au Conseil d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses mentionnées en annexe de la présente note.

Monsieur le Maire met aux voix. Le rapport est adopté à l'unanimité.

**– Délibération n°2013-129 Relais Jeunesse : Convention n°5 avec l'Association Mosaïque Lupéenne**

Considérant que le 2 juillet 2013 (délibération n°2013-75) le Conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à renouveler la convention de gestion concernant le Relais Jeunesse avec l'Association Mosaïque Lupéenne (AML) et que cette convention arrive à échéance, il est proposé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer un nouvel avenant à cette convention.

Monsieur le Maire met aux voix. Le rapport est adopté à l'unanimité.

**– Délibération n°2013-130 Etude d'opportunité/faisabilité USINES REUNIES**

Dans l'optique de la requalification d'une friche industrielle (site des USINES REUNIES, Avenue Christiane JANSEN), il est proposé au conseil municipal de confier à un bureau d'étude une mission d'analyse (relevés, plans, étude de faisabilité, prévisionnel travaux...) visant à élaborer un dossier d'opportunité composé d'éléments graphiques, descriptifs, économiques qualifiant le site acquis par la commune dernièrement.

*En raison d'éléments financiers manquants, Monsieur le Maire décide de retirer cette délibération de l'ordre du jour.*

**– Délibération n°2013-130 Demande de subvention DETR (USINES REUNIES)**

Dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux, il est proposé au Conseil municipal de solliciter la subvention la plus élevée possible auprès des services de l'État afin de procéder dans les meilleurs délais à une requalification globale du site.

Monsieur le Maire met aux voix. Le rapport est adopté à l'unanimité.

#### **– Délibération n°2013-131 Attribution de subventions exceptionnelles**

Dans le cadre de la politique enfance-jeunesse, il est proposé au Conseil municipal d'attribuer les subventions exceptionnelles suivantes :

- CCAS : **36 683,85 €** (cf délibération n°2013-118 du 5 novembre 2013)
- Association Mosaïque Lupéenne : **39 320,00 €** (Livres médiathèque : 1 500,00 € classe foot : 3 000,00 € Actions culturelles/Fêtes de quartier : 4 500,00 € acompte 50% CEJ 2013 : 23 500,00 €)

Monsieur le Maire met aux voix. Le rapport est adopté à l'unanimité.

#### **– Délibération n°2013-132 Création/suppression de poste**

CONSIDÉRANT la nécessité de modifier la durée hebdomadaire d'un poste d'Adjoint Technique 2<sup>ème</sup> classe en raison des nouveaux rythmes scolaires, il est proposé au Conseil de :

- supprimer un poste d'Adjoint Technique 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet à hauteur de 17 heures 30 minutes hebdomadaires (soit 17,5/35<sup>ème</sup> d'un temps plein),
- créer un poste d'Adjoint Technique 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet à hauteur de 20 heures hebdomadaires (soit 20/35<sup>ème</sup> d'un temps plein)

Monsieur le Maire met aux voix. Le rapport est adopté à l'unanimité.

#### **– Délibération n°2013-133 Etude paysagère- Gravières du Roupoix**

Il est proposé au Conseil de confier à Pascale JACOTOT (6 rue Bénigne Frémyot, 21000 DIJON), architecte DPLG, une étude sur l'aménagement des carrières appartenant anciennement aux Granluats de Franche-Comté (GRDFC).

Le coût serait de 7 893,60 €TTC, la part incombant à la Commune s'élevant à 3 946,80 €TTC.

Monsieur le Maire met aux voix. Le rapport est adopté à l'unanimité.

#### **– Délibération n°2013-134 Décision modificative n°5 (budget principal)**

##### Chap.21 Immobilisations corporelles

Art.2151 Réseaux de voirie : + 35 000,00 €

Art.2158 Autres installations, matériels : + 15 000,00 €

##### Chap.23 Immobilisations en cours

Art.2313 Constructions : - 50 000,00 €

Monsieur le Maire met aux voix. Le rapport est adopté à l'unanimité.

#### **– Délibération n°2013-135 Décision modificative n°2 Budget annexe de l'eau**

Chap.16 Emprunts et dettes assimilées

Art.1641 : + 1 019,00 €

Chap.23 Immobilisations en cours

Art.2315 Installations, matériel et outillage techniques : -+ 1 019,00 €

Monsieur le Maire met aux voix. Le rapport est adopté à l'unanimité.

**– Délibération n°2013-136 Achat de deux radars pédagogiques**

Il est proposé au Conseil municipal de solliciter une subvention la plus élevée possible auprès du Conseil Général de la Haute-Saône dans le cadre des Produits des amendes de police.

L'opération vise à acquérir deux radars pédagogiques qui visent notamment à sécuriser efficacement les routes communales mais également à générer des statistiques de trafic.

Le coût est estimé à 1 899,00 €HT l'unité.

Monsieur le Maire met aux voix. Le rapport est adopté à l'unanimité.

M. Le Maire demande s'il n'y a pas d'autres interventions et lève la séance.

La séance est levée à 21h45.

\*\*\*

Le Maire,

Thierry BORDOT



La secrétaire de séance,

Edith DOUCET

